

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(05)/ST/149
17 décembre 2005

(05-6164)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Sixième session
Hong Kong, 13 - 18 décembre 2005

Original: anglais

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Déclaration de S.E. M. Paul Tiensten
Ministre du commerce et de l'industrie

Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole à cette conférence. Mais tout d'abord, je voudrais exprimer la sincère gratitude de la délégation de mon pays au gouvernement et au peuple de la Région administrative spéciale de Hong Kong, Chine pour la chaleur de leur accueil et de leur hospitalité.

Beaucoup d'entre nous, représentants de petits États, sont venus ici dans l'espoir que nos préoccupations et nos intérêts seraient pris en considération et intégrés par les États développés et les États en développement plus avancés qui sont en mesure d'aider, de nous aider à surmonter les difficultés spécifiques de notre développement, de nous aider à guider nos économies vers une plus grande prospérité, et de nous aider à nous intégrer plus complètement à l'économie mondiale.

Nous avons entendu les "prophéties funestes" et les préoccupations de ceux qui craignent que les petites économies telles que la mienne ne soient pour toujours mises à l'écart du commerce mondial. Mais je suis ici à Hong Kong car je suis convaincu que cette conférence peut fixer un mandat clair et concis pour réaliser le Programme de Doha pour le développement.

Je soutiens pleinement mes collègues Ministres qui ont souligné que le développement devait être au cœur de ces négociations. Si l'on n'admet pas ce point, on refusera aux pays en développement pauvres, petits et vulnérables tels que le mien l'espoir d'un meilleur avenir que le système commercial multilatéral peut permettre de réaliser.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet du Programme de travail des petites économies vulnérables que mon pays appuie et qu'il demeure pleinement déterminé à mettre en œuvre. Pour que les petites économies vulnérables deviennent mieux intégrées, il faut répondre totalement à leurs besoins spécifiques.

L'agriculture est l'"épine dorsale" de nos économies et fait vivre des millions de nos ressortissants. Dans mon pays, vivre de la terre est un mode de vie; c'est la principale source de notre nourriture, de nos revenus, de nos emplois, et une source importante de devises. Les chiffres indiquent qu'elle représente 40 pour cent du PIB de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, 25 pour cent des recettes de change et qu'elle fait vivre plus de 80 pour cent de la population. Je pense que cette situation est semblable à celle des autres pays en développement petits et vulnérables.

C'est de ce point de vue que nous abordons la question de l'accès aux marchés pour les produits agricoles. Il ne faut pas que l'on exige que nous prenions des engagements en matière de réduction tarifaire qui sont incompatibles avec notre statut économique et nos besoins de développement. La désignation et le traitement de produits spéciaux appropriés tenant compte de la situation spéciale de nos marchés est un moyen important pour réaliser cet objectif.

Le fait est que la libéralisation réduira et éventuellement éliminera les avantages que nous retirons des mécanismes préférentiels. En raison de l'importance des exportations dans le cadre de ces arrangements pour le bien-être économique de nos petites économies vulnérables, il faut que l'on nous accorde suffisamment de temps et de possibilités pour nous transformer et devenir plus compétitifs. Les pays en développement plus avancés devraient se joindre à nos partenaires commerciaux développés pour reconnaître les besoins des pays les moins avancés et des petites économies vulnérables dans le secteur de l'agriculture et y répondre. Les pays en développement qui sont en mesure de le faire devraient nous offrir l'accès à leurs marchés en franchise de droits et sans contingent.

Les politiques nationales visant à soutenir le secteur agricole sont légitimes mais ne devraient en aucun cas être mises en œuvre aux dépens des peuples des petites économies en développement vulnérables, comme cela a toujours été le cas. En raison des difficultés particulières que nous rencontrons pour produire des marchandises destinées aux marchés d'exportation et pour atteindre ces marchés, les gouvernements des petits États vulnérables tels que le mien ont besoin de pouvoir travailler dans la mesure de nos moyens pour aider les producteurs du secteur de l'agriculture par des mécanismes de soutien appropriés. Les mêmes arguments s'appliquent au soutien interne en faveur du développement dans d'autres secteurs tels que les pêcheries et les petites et moyennes entreprises.

Les subventions à l'exportation dans les pays développés continuent de fausser les échanges de produits agricoles. De telles pratiques commerciales inévitables alimentent le problème de la chute des prix des exportations de produits de base autres que le pétrole et ont une incidence négative sur les moyens de subsistance de nos peuples. Il est capital que les pays développés éliminent leurs subventions à l'exportation dans les plus brefs délais, et qu'en même temps, les questions connexes en rapport avec les entreprises commerciales d'État, les crédits à l'exportation et l'aide alimentaire soient traitées d'une manière adéquate.

Dans les négociations sur l'AMNA, mon pays soutient la proposition présentée dans le cadre du Programme de travail des petites économies vulnérables qui demande qu'une considération spéciale soit accordée à notre petite taille, notre petite part de marché et nos vulnérabilités particulières. Nous appuyons le processus de libéralisation, mais il doit se faire à un rythme que nos économies peuvent supporter.

Je voudrais redire que la pratique des pays développés consistant à appliquer de faibles tarifs sur les produits de base bruts et des tarifs plus élevés sur les produits intermédiaires ou finals entrave les efforts déployés par les pays en développement pour ajouter plus de valeur à leur production et s'oppose à la réalisation des objectifs de développement.

Je voudrais aussi souligner que, comme pour l'agriculture, tout ensemble de résultats concernant l'AMNA doit tenir compte d'une manière adéquate des graves conséquences de l'érosion des préférences pour les petites économies vulnérables.

Les améliorations formelles de l'accès aux marchés ne signifient pas grand-chose pour nous à moins que les problèmes que connaissent actuellement nos producteurs pour respecter les normes sanitaires et phytosanitaires et surmonter d'autres obstacles techniques au commerce ne soient résolus. Ce sont des éléments qui entravent si fortement le développement de nos industries d'exportation qu'une assistance technique et financière pour renforcer nos capacités constitue une condition préalable à une participation réelle et plus forte au système commercial mondial.

De fait, si on ne traite pas directement les questions concernant les capacités, il sera difficile de mettre en œuvre les obligations et les règles dans le cadre de l'OMC et beaucoup d'États ne pourront tout simplement pas profiter pleinement des avantages liés à la libéralisation du commerce. Il ne suffit pas d'accorder à des pays comme le mien des flexibilités et facilités plus grandes, nous

aspirons à ce que l'on nous donne les moyens d'être des membres actifs du régime commercial multilatéral.

Pour illustrer mes propos, je me réfère à ce qu'a reconnu le Directeur général, M. Lamy, dans sa déclaration inaugurale, à savoir que le nombre de différends en matière d'antidumping portés devant l'OMC est en augmentation. Il est important, d'une part, d'empêcher l'utilisation abusive de mesures antidumping trop strictes, et il est important, d'autre part, d'empêcher qu'on exploite l'incapacité d'autres pays à mettre en œuvre effectivement les règles. Pour que le système soit équitable, il faut que la capacité de tous les Membres de l'OMC d'utiliser des règles claires et transparentes soit équivalente.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de la récente décision d'adopter la dérogation en tant que modification permanente de l'Accord sur les ADPIC pour faciliter l'importation des médicaments génériques. Comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée est le pays qui compte le plus grand nombre de cas de VIH/SIDA dans le Pacifique-Sud et qu'elle n'a quasiment aucune capacité de fabrication de médicaments, je voudrais souligner l'urgente nécessité d'entreprendre une action positive pour faire en sorte que le système fonctionne pour nous.

Compte tenu de tout ce que j'ai dit, l'initiative "Aide pour le commerce" prise par les pays développés est la bienvenue. Pour réaliser les objectifs et les ambitions du Programme de Doha pour le développement, il faut que l'assistance technique et financière destinée à la mise en œuvre des Accords de l'OMC soit complétée par une assistance pour surmonter les contraintes du côté de l'offre afin de produire et de commercer davantage. Même à ce stade précoce, nous ne devrions pas oublier le fait que les modalités de la mise en œuvre d'un cadre commercial intégré sont d'une importance capitale. Non seulement il faut qu'il y ait des fonds suffisants, mais aussi que les mécanismes de mise en œuvre soient suffisamment efficaces, transparents et ambitieux pour répondre aux besoins réels des pays bénéficiaires en ce qui concerne les questions de développement, y compris l'infrastructure, les ressources humaines et le transfert de technologie.

Enfin, c'est avec grand plaisir que je me joins à mes collègues pour féliciter l'Arabie saoudite et les Tonga qui sont devenues le 149^{ème} et le 150^{ème} Membre de la famille de l'OMC. Nous sommes très heureux de vous accueillir.
